

OFFRE D'EMPLOI

(Réaffichage du poste CSFP-2627-18)

CSFP-2627-23

ASSISTANT(E) EN ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE

(Poste menant à la permanence)

Sous la responsabilité de la direction d'école, l'assistant(e) en enseignement et apprentissage appuie la mise en place de programmes et de services pour les élèves, y compris des soutiens pédagogiques. Il(Elle) participe en tant que membre des équipes de l'école pour répondre aux besoins des élèves.

FIN DU CONCOURS

Jusqu'à ce que le poste soit comblé

LIEU DE TRAVAIL

École Notre-Dame-du-Cap (Cap Saint-Georges)

ENTRÉE EN POSTE

Le 8 septembre 2026

**QUALIFICATIONS et
COMPÉTENCES**

- Détenir au minimum [le certificat d'enseignant niveau II \(2\)](#) de Terre-Neuve-et-Labrador ou en mesure de l'obtenir
- Maîtrise du français à l'oral et à l'écrit
- Savoir planifier et organiser des activités d'apprentissage pour les élèves conformément aux politiques et procédures établies
- Savoir aider l'enseignant(e) à mettre en œuvre les programmes et les services destinés aux élèves, y compris le soutien pédagogique
- Savoir aider l'enseignant(e) dans l'appréciation, l'évaluation, le compte-rendu et l'enregistrement des progrès des élèves
- Travailler en collaboration et entretenir des relations professionnelles
- Capacité à aider les élèves à utiliser du matériel de format alternatif et des technologies d'assistance spécialisées
- Connaissance de l'enseignement en milieu minoritaire linguistique

SALAIRE

[Échelle salariale](#) en vigueur selon la convention collective provinciale

Veillez soumettre votre candidature, incluant le curriculum vitae en français, une lettre de motivation en français, ainsi que le nom et les coordonnées de trois références, en cliquant sur *POSTULER*.

POSTULER

La personne embauchée pourrait avoir droit à [l'allocation de déménagement](#) de la part du CSFP.

Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue. Veuillez noter que toute personne embauchée par le CSFP doit soumettre une copie de la vérification du casier judiciaire et l'attestation auprès des personnes vulnérables (en date de six mois ou moins) avant d'entrer en poste.